e-Foot Officiel 94

SOMMAIRE

Communiqués

Protocole Pass sanitaire
**
Défraiement des Arbitres
**
Dates Formations et Détections

PROCES VERBAUX

Football à Effectif Réduit
**
Organisation des Championnats & Coupes
**
Statuts & Règlements
**
Futsal
**
CDPME
**
Stade de l'Arbitre
**
Calendriers

ANNEXES

Amendes

Egalement Consultable sur notre site internet

http://districtvaldemarne.fff.fr/documents/

VENEZ NOMBREUX

Edition N° 555 du Jeudi 21 Octobre 2021

COMMUNIQUES

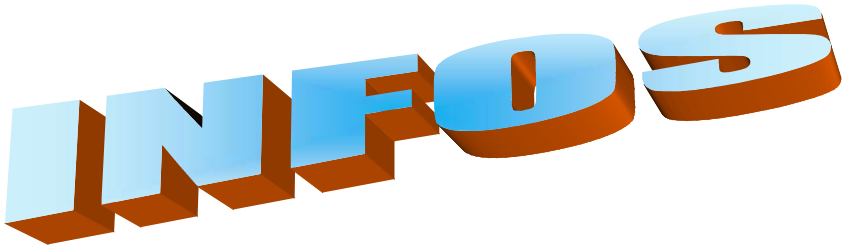

Tous les **PROCES-VERBAUX** peuvent être consultés sur notre **SITE INTERNET**,
chaque jeudi après-midi : https://districtvaldemarne.fff.fr
*Documents & * Procès-Verbaux

PEUT-ON JOUER AVEC UNE LICENCE NON VALIDEE ? OUI !

Une licence qui apparaît sur la tablette sous le statut de « Licence Non Validée » est une licence dont la demande a été saisie par le club, via Footclubs, mais que la ligue n'a pas encore traitée.
Dès la saisie de la demande par Footclubs, le joueur ou la joueuse est licencié(e) et donc assuré(e).
Un joueur ou une joueuse dont la licence apparaît comme « non validée » peut donc participer à une rencontre, sous réserve, bien sûr du respect du délai de qualification de 4 jours francs à compter de la date d'enregistrement (c'est-à-dire la date de la saisie de la demande de licence).
Dans l'hypothèse où, ensuite, le dossier de demande de licence s'avèrerait incomplet, il suffit de le compléter, dans les 4 jours francs à compter de la notification par la Ligue de la ou des pièce(s) manquant(es) pour que la date d'enregistrement de la licence reste celle de la saisie de la demande de licence, par Footclubs.

AVIS AUX CLUBS – REFERENT COVID 19

Afin d'accompagner les clubs et de les aider au mieux dans l'organisation des matches en raison du contexte lié à la pandémie (pass sanitaire, ...),
le District a décidé de réactiver la boîte messagerie spécifique mise en place à l'issue du premier confinement.

Cette adresse messagerie spécifique **district94.covid19@gmail.com** doit permettre aux clubs de faire remonter les questions, les problématiques, les situations qu'ils rencontrent.
Le District leur apportera le plus rapidement possible les réponses appropriées éventuellement après consultation des instances ou des experts en charge de ces sujets.
A titre de rappel, merci d'inscrire sur FOOTCLUB référent(e) COVID-19

RESULTATS COUPE DE FRANCE
5ème TOUR du 17/10/21

Dates	Matchs	Résultats
16/10/2021	Creteil Lusitanos Us 1 - Entente Ssg 1	4 - 0
16/10/2021	Fc 93 Bobigny B. G. 1 - Ivry Us 1	3 - 2
17/10/2021	Cachan Asc Co 1 - Versailles 78 Fc 1	0 - 4
17/10/2021	Chatou As 1 - Fontenay Us 1	4 - 0
17/10/2021	Charenton Cap 1 - Argenteuil Rc 1	-
17/10/2021	Salesienne De Paris 1 - Vincennes Co 1	2 - 1
17/10/2021	Deuil Enghien Fc 1 - Lusitanos St Maur 1	0 - 2

Félicitations aux clubs pour leur parcours.

TIRAGE COUPE DE FRANCE
6ème TOUR du 31/10/21

Dates	Matchs
31/10/2021	Charenton Cap 1 - Cergy Pontoise Fc 1
31/10/2021	Courbevoie Sports 1 - Creteil Lusitanos Us 1
31/10/2021	Red Star Fc 1 - Lusitanos St Maur 1

Félicitations aux clubs encore en lice.

LES OBLIGATIONS (RSG 94)

Article 11 - Les obligations

11.1 - Les Equipes obligatoires pour les compétitions seniors du dimanche après-midi sont :
D1
. SENIORS ↔ 2 équipes
. JEUNES ↔3 EQUIPES DE JEUNES : 1 équipe U 18 –une équipe U 16 –une équipe U 14
+ 2 équipes Foot à effectif réduit (de U8 à U13) (Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines) et d'y participer jusqu'à leur terme.
L'engagement d'une équipe dans le championnat U20 peut permettre de compenser l'absence de l'une des trois équipes de jeunes susvisées.
D2
. SENIORS ↔ 2 équipes
. JEUNES ↔ 3 EQUIPES DE JEUNES dont 2 parmi U14, U16, U18. Une équipe U20 peut remplacer la troisième.
+ 2 équipes Foot à effectif réduit (de U8 à U13) (Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines) et y participer jusqu'à leur terme
D3
. SENIORS - 1 équipe
Après deux saisons dans cette division, obligation d'une équipe de jeunes – Filles ou Garçons de U7 à U20
D4
SENIORS : 1 équipe
Pas d'obligation.

11.2 - L'équipe qui entraîne les obligations en termes d'équipes obligatoires est l'équipe seniors du dimanche après-midi qui évolue dans la plus haute division ligue ou district.
11.3 – Si une équipe masculine obligatoire a déclaré forfait général ou est déclarée forfait général ou est mise hors compétition ou est déclassée pour fraude, l'équipe Séniors du club qui entraine les obligations est classée dernière de son groupe et est rétrogradée en division inférieure, la saison suivante. Elle est retirée du tableau de classement à la date à laquelle l'équipe masculine obligatoire a déclaré forfait général ou à la date de la rencontre pour laquelle le 3ème forfait de l'équipe masculine obligatoire est enregistré ou à la date de la rencontre pour laquelle une procédure conduisant à la mise hors compétition de l'équipe masculine obligatoire a été ouverte.
Si une telle situation intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe séniors (1) concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés.
Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe séniors (1) concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des

matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs non encore disputés sont donnés perdus par pénalité.
Si une telle situation intervient après la fin du championnat auquel participe l'équipe séniors (1) concernée, les points et buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis.
L'équipe mise hors compétition en cours de saison a la possibilité de disputer des rencontres amicales contre les autres équipes de son groupe initialement désignées dans le calendrier de la compétition sous réserve de l'accord de celle-ci. (Hormis déclassement pour fraude).

INFOS DIVERSES

Les périodes de changement de club

Les joueurs peuvent changer de club une fois durant chacune des deux périodes distinctes :
- En période normale : du 1er juin au 15 juillet inclus
- Hors période : du 16 juillet au 31 janvier
Certains joueurs peuvent toutefois changer de club après le 31 janvier dans les conditions fixées dans les Règlements Généraux de la F.F.F.
Rappels :
. Depuis le 1er juillet 2013, le cachet mutation est apposé sur les licences " M " des joueurs à partir des catégories U12 et U12 F.
. Dans toutes les compétitions officielles du football à 11, le nombre de joueurs mutés pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 6 dont 2 maximum qui ont muté hors période normale.
. Pour les pratiques à effectif réduit (c'est-à-dire celles impliquant moins de 11 joueurs titulaires), le nombre de joueurs mutés pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 4 dont 2 maximum qui ont muté hors période normale.
Il en résulte que dans le Championnat Régional Futsal, le nombre de joueurs mutés est limité à 4 dont 2 hors période normale.
Les joueurs mutant hors période doivent impérativement obtenir l'accord du club quitté.
Suppression du principe de prorogation de la période de changement de club si le dernier jour de cette période tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié.

Précision suite à la saison blanche :

Sur la durée de validité du cachet mutation

Il ne figure aucune mention explicite dans le PV du COMEX du 06.05.2021 sur les conséquences de la saison blanche sur la durée de validité du cachet mutation.
Toutefois, il est indiqué dans ledit PV que : « toutes les décisions des textes fédéraux non visées par les décisions ci-dessus s'appliqueront normalement en vue de la saison 2021/2022 ».
Dès lors, les dispositions de l'article 115 des RG de la FFF (cachet mutation valable pour une période d'un an révolu à compter de la date d'enregistrement de la licence) s'appliquent normalement malgré la saison blanche 2020/2021.
A titre d'exemple, un joueur ayant changé de club en période normale pour la saison 2020/2021 et qui réside dans le même club pour la saison 2021/2022, sera titulaire d'une licence « R » 2021/2022 sur laquelle ne sera pas apposé de cachet mutation et ce, indépendamment du fait qu'il ait ou non disputé des rencontres officielles avec son club.

QUI CONTRÔLE LE PASS SANITAIRE ?

- Le contrôle avant match est effectué par le référent covid ou un membre de l'équipe covid de l'équipe « recevant »
- En aucun cas : l'arbitre ne contrôle les pass sanitaires.
- Seules les personnes ayant une mission essentielle à la rencontre munies du pass sanitaire doivent pouvoir accéder à la zone vestiaires
- Toutes les personnes circulant dans la zone vestiaires doivent être munies du pass sanitaire et porter un masque

Pour les stades ayant une seule entrée : Le contrôle se fait à l'entrée du Stade.
Pas de Pass Sanitaire = Pas d'entrée dans le stade

Protocole d'organisation des rencontres régionales et départementales

Le Pass sanitaire, c'est quoi ?
- A ttestation de vaccination complète
- T est PCR ou antigénique de moins de 72h
- Test RT PCR POSITIF Plus de 15j et moins 6 mois
- Certificat de contre indication à la vaccination
- Auto test validé par un professionnel de santé.

Le contrôle du Pass sanitaire se fait en scannant le QR Code présent sur les documents numériques ou papiers avec les applications « TousAntiCovid Verif » ou « TAC Verif ».
Le contrôle est effectué par le Référent Covid ou un membre de l'équipe Covid du club recevant.

Le port du masque
Les collectivités locales ou autorités préfectorales, en fonction de la situation sanitaire locale, peuvent être amenées à imposer le port du masque.

Les animations d'avant match, à la mi temps et d'après match, sont à proscrire.
Les Protocoles d'avant match sont interdits.

Les acteurs de la rencontre
(Arbitres Dirigeants Joueurs)
Seules les personnes ayant une mission essentielle à l'organisation de la rencontre et munies du P ass sanitaire doivent pouvoir accéder à la Zone vestiaires.
Délégués - Observateurs : Pass sanitaire obligatoire et port du masque.

Les spectateurs
Le contrôle du Pass Sanitaire doit se faire dans le cadre du nombre de personnes autorisées dans l'enceinte par l'AOP (arrêté d'ouverture au public) **à la condition que le stade soit clôturé avec un accès réservé exclusivement à l'accès des spectateurs.**
Si ce n'est pas le cas, l'accès du public ne sera pas soumis à la détention du pass sanitaire

Buvette Restauration
Les buvettes sont autorisées sous réserve du respect des règles de base applicables aux bars (pass sanitaire, distanciation, et boissons individuelles). Le règlement qui s'applique est celui des hôtels, cafés, restaurants (HCR).

Le report d'une rencontre ne peut être envisagé que dans les deux cas ci dessous :
1. A partir de **4 nouveaux cas positifs** de joueuses/ joueurs **sur 7 jours glissants** (en championnat Futsal, à partir de 3 cas positifs) ;
2. L'ARS impose **un isolement de l'équipe** pour 7 jours.

Coupe de France : aucun report autorisé. L'équipe est sortie de la compétition. Les commissions de gestion des compétitions ont compétence pour juger des reports sur présentation des documents officiels. ■

Ces informations sont une synthèse du protocole que vous pouvez retrouver dans son ensemble à partir du QR code suivant :

DISTRICT VAL-DE-MARNE FFF

RAPPEL IMPORTANT
AUX CLUBS et AUX ARBITRES
SAISON 2021 & 2022

Le prélèvement aux Clubs et le défraiement des Arbitres par virement reprend cette saison
Il est applicable dès la **1ère journée de Championnat.**
Ce dispositif concerne les championnats où les Arbitres sont désignés chaque semaine par le District :

- **Seniors D1, D2, D3**
- **Féminins D1** *(Les prélèvement débuteront en Octobre)*
- **U18 D1, D2,**
- **U16 D1, D2,**
- **U14 D1, D2, D3**
- **CDM D1**
- **FUTSAL D1 et D2** *(Les prélèvement débuteront en Octobre)*

Un double de la fiche de frais sera à signer par l'arbitre et le Club recevant.
Chaque partie conserve un exemplaire comme justificatif.

CLUBS :
Le **1er prélèvement (*) aux alentours du 25 Septembre 2021**, le même montant sera prélevé chaque mois jusqu'à fin Mai **(soit au total 9 prélèvements),**
le mois de JUIN étant la régularisation par rapport aux désignations réelles de la saison, soit « Remboursement » soit « Prélèvement ».
Merci de bien vérifier la FMI et de nous remonter toutes les Absences des Arbitres

ARBITRES :
A titre indicatif, le virement aux Arbitres s'effectue **aux alentours du 20** de chaque ***mois (1er virement qui sera fait : Octobre 2021).***
Pour être au plus juste, la vérification de la FMI est impérative à la fin de chaque rencontre par les Clubs et le ou les Arbitre(s).

Attention !!!

Ce dispositif n'intègre pas les rencontres : COUPES et DEMANDES CLUBS
Pour ces matchs, les CLUBS doivent régler DIRECTEMENT le jour de la rencontre par chèque le ou les Arbitre(s).

Du changement pour nos formations !

Dans le cadre de la régionalisation de la formation professionnelle, la procédure d'inscription aux différents modules de Formations et Certifications est entièrement gérée par l'Institut Régional de Formation du Football (IR2F – LPIFF)

Comment s'inscrire ?

Formation Dirigeant

- Se connecter à l'adresse https://paris-idf.fff.fr
- Cliquer sur l'onglet « Formations » puis sur « Formation dirigeant(e)s »
- Consulter « PFFD – Calendrier 2021-2022 » situé en bas de page
- Télécharger « PFFD – Fiche d'inscription » situé en bas de page
- Retourner votre dossier complété à l'IR2F rattaché à la Ligue de Paris Île-de-France

Formation Initiale d'Arbitre

- Se connecter à l'adresse https://paris-idf.fff.fr
- Cliquer sur l'onglet « Formations » puis sur « Formation arbitres »
- Consulter « FIA – Calendrier 2021-2022 » situé en bas de page
- Télécharger « FIA, FIA Futsal - Dossier de candidature » situé en bas de page
- Retourner votre dossier complété à l'IR2F rattaché à la Ligue de Paris Île-de-France

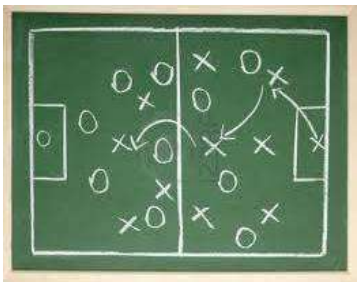

Formation Educateur

- Se connecter à l'adresse https://paris-idf.fff.fr/inscriptions-formations/ ou https://districtvaldemarne.fff.fr/simple/formations-techniques/
- Cliquer sur le module, ou la catégorie, souhaité
- « Consulter la liste des sessions », en bas de page
- Choisir sa formation puis « Récupérer le dossier de candidature » à compléter
- Cliquer sur « s'inscrire », afin de formaliser son inscription

Afin de vous accompagner au mieux dans votre processus de formation, d'optimiser votre confort sur notre site à distance de commerces, de maintenir les moments d'échanges et de partage, ***le District continuera à vous proposer une offre de restauration*** *à hauteur de 10€/jour.*

Le règlement sera à réaliser le jour même uniquement en chèque ou espèce.

Service formation IR2F
01 85 90 03 70
formations@paris-idf.fff.fr

Service formation District
01 55 96 11 42
formation@districtvaldemarne.fff.fr

PLANNING DES FORMATIONS 2021-2022

CFF1

U9 - Module 7-8 ans		
Date Début	**Date Fin**	**Localité**
07/10/2021	08/10/2021	REPORT
18/11/2021	19/11/2021	CAP CHARENTON
06/01/2022	07/01/2022	DISTRICT
03/02/2022	04/02/2022	CLUB
14/04/2022	15/04/2022	DISTRICT
U9 - Module 7-8 ans - (module Mineurs)		
Date Début	**Date Fin**	**Localité**
24/02/2022	25/02/2022	CLUB
U9 - Module 7-8 ans - (module féminin)		
Date Début	**Date Fin**	**Localité**
21/02/2022	22/02/2022	CLUB

U11 - Module 9-10 ans		
Date Début	**Date Fin**	**Localité**
14/10/2021	15/10/2021	DISTRICT
25/11/2021	26/11/2021	VILLENEUVE AFC
13/01/2022	14/01/2022	DISTRICT
10/02/2022	11/02/2022	CLUB
17/03/2022	18/03/2022	DISTRICT
U11 - Module 9-10 ans (module Mineurs)		
Date Début	**Date Fin**	**Localité**
28/04/2022	29/04/2022	CLUB
U11 - Module 9-10 ans - (module féminin)		
Date Début	**Date Fin**	**Localité**
25/04/2022	26/04/2022	CLUB

CFF2

U13 - Module 11-12 ans		
Date Début	**Date Fin**	**Localité**
21/10/2021	22/10/2021	DISTRICT
02/12/2021	03/12/2021	DISTRICT
20/01/2022	21/01/2022	CLUB
17/02/2022	18/02/2022	DISTRICT
24/03/2022	25/03/2022	CLUB

U15 - Module 13-14 ans		
Date Début	**Date Fin**	**Localité**
15/11/2021	16/11/2021	BOISSY FC
13/12/2021	14/12/2021	DISTRICT
27/01/2022	28/01/2022	CLUB
07/03/2022	08/03/2022	DISTRICT
07/04/2022	08/04/2022	DISTRICT

CFF3

U17-U19 - Module 15-18 ans		
Date Début	**Date Fin**	**Localité**
29/11/2021	30/11/2021	CLUB
24/01/2022	25/01/2022	CLUB
19/04/2022	20/04/2022	CLUB

SEN - Module Seniors		
Date Début	**Date Fin**	**Localité**
08/11/2021	09/11/2021	CLUB
14/02/2022	15/02/2022	CLUB
12/05/2022	13/05/2022	CLUB

MODULES COMPLÉMENTAIRES

Futsal Base -Module découverte-		
Date Début	**Date Fin**	**Localité**
09/12/2021	10/12/2021	CLUB
24/05/2021	25/05/2021	CLUB
Module U6-U7 - Module 5-6 ans		
Date Début	**Date Fin**	**Localité**
15/12/2021	15/12/2021	DISTRICT
05/05/2021	05/05/2021	DISTRICT

Gardien de But -Module découverte-		
Date Début	**Date Fin**	**Localité**
22/11/2021	23/11/2021	DISTRICT
03/03/2022	04/03/2022	DISTRICT
Animatrice Fédérale de Football		
Date Début	**Date Fin**	**Localité**
26/03/2021	02/04/2021	DISTRICT + CLUB
14/05/2021	21/05/2021	DISTRICT + CLUB

CERTIFICATIONS

CFF 1-2-3 (Septembre à Décembre)		
Date Début	**Date Fin**	**Localité**
04/12/2021	04/12/2021	DISTRICT

CFF 1-2-3 (Janvier à Juin)		
Date Début	**Date Fin**	**Localité**
21/05/2022	21/05/2022	DISTRICT
23/06/2022	23/06/2022	DISTRICT

PROCESSUS DE DETECTIONS ET DE SELECTIONS

Calendrier prévisionnel

De façon complémentaire à nos rassemblements, des observations de matchs auront lieu directement au sein des clubs.

ATTENTION

Ces observations ne remplacent pas les rassemblements. Pour pouvoir être sélectionné(e)s, les joueuses et joueurs devront répondre aux différentes convocations.

U16G

Mercredi 6 octobre 2021
Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – Horaire à définir *(après-midi)*

Mercredi 13 octobre 2021
Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – Horaire à définir *(après-midi)*

Mercredi 20 octobre 2021
Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – Horaire à définir *(après-midi)*

Mercredi 27 octobre 2021
Match Amical – Parc du Tremblay – Horaire à définir *(après-midi)*

Mercredi 3 novembre 2021
Interdistrict – Campus de Morfondé – Horaire à définir

U15G

Mercredi 6 octobre 2021
Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – Horaire à définir *(après-midi)*

Mercredi 13 octobre 2021
Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – Horaire à définir *(après-midi)*

Mercredi 20 octobre 2021
Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – Horaire à définir *(après-midi)*

Mercredi 27 octobre 2021
Match Amical – Parc du Tremblay – Horaire à définir *(après-midi)*

Jeudi 11 novembre 2021
Interdistrict – Campus de Morfondé – Horaire à définir

U14G

Mercredi 23 février 2022
Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – Horaire à définir *(après-midi)*

Jeudi 24 février 2022
Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – Horaire à définir *(après-midi)*

Vendredi 25 février 2022
Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – Horaire à définir *(après-midi)*

Mercredi 23 mars 2022
Match Amical – Parc du Tremblay – Horaire à définir *(après-midi)*

Mercredi 30 mars 2022
Match Amical – Parc du Tremblay – Horaire à définir *(après-midi)*

Samedi 9 avril 2022
Interdistrict – Campus de Morfondé – Horaire à définir

U13G

Lundi 25 octobre 2021
Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – Horaire à définir *(matin ou après-midi)*

Mercredi 26 octobre 2021
Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – Horaire à définir *(matin ou après-midi)*

Mercredi 27 octobre 2021
Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – Horaire à définir *(matin ou après-midi)*

Jeudi 28 octobre 2021
Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – Horaire à définir *(matin ou après-midi)*

Vendredi 29 octobre 2021
Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – Horaire à définir *(matin ou après-midi)*

Mercredi 17 novembre 2021
Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – Horaire à définir *(après-midi)*

Mercredi 24 novembre 2021
Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – Horaire à définir *(après-midi)*

Mercredi 1 décembre 2021
Si besoin - Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – Horaire à définir *(après-midi)*

U15F

Mercredi 13 octobre 2021
Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – Horaire à définir *(après-midi)*

Mercredi 20 octobre 2021
Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – Horaire à définir *(après-midi)*

Mercredi 10 novembre 2021
Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – Horaire à définir *(après-midi)*

Mercredi 17 novembre 2021
Match Amical – Parc du Tremblay – Horaire à définir *(après-midi)*

Mercredi 24 novembre 2021
Centre de Perfectionnement – Parc du Tremblay – Horaire à définir *(après-midi)*

Samedi 27 novembre 2021
Interdistrict – Campus de Morfondé – Horaire à définir

U14F

Mardi 22 février 2022
Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – Horaire à définir *(après-midi)*

Mercredi 9 mars 2022
Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – Horaire à définir *(après-midi)*

Mercredi 23 mars 2022
Match Amical – Parc du Tremblay – Horaire à définir *(après-midi)*

Mercredi 30 mars 2022
Match Amical – Parc du Tremblay – Horaire à définir *(après-midi)*

Mercredi 6 avril 2022
Match Amical – Parc du Tremblay – Horaire à définir *(après-midi)*

Mercredi 13 avril 2022
Centre de Perfectionnement – Parc du Tremblay – Horaire à définir *(après-midi)*

Samedi 16 avril 2022
Interdistrict – Campus de Morfondé – Horaire à définir

U13F

Mercredi 10 novembre 2021
Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – Horaire à définir *(après-midi)*

Lundi 22 novembre 2021
Centre de Perfectionnement – District du Val-de-Marne – 19h00

Lundi 6 décembre 2021
Centre de Perfectionnement – District du Val-de-Marne – 19h00

6 autres dates seront définies lors de la deuxième partie de saison

Procès-Verbaux

COMMISSION FOOTBALL A EFFECTIF REDUIT

REUNION DU LUNDI 18 OCTOBRE 2021

Président : M. AMSELLEM Emile,
Membres : Mmes NAZICAL Marie-Ange et Virginie RANSOU et, MM., GRESSIEN Georges, NOYON Joël, MOUSTAMID Abdou, LOPES Paulo,
Assistent : MM. DARDENNES Patrick, TAFININE Driss,
Absents excusés : Mme GUILIANI et MM. GOURDOU Jean-Philippe, SAINT-ALBIN Maurice, FETOUS Lakhdar, LEBERRE Jean-Claude.

RAPPEL L'ENVOI DE COURRIERS :

Pour que les dossiers soient traités,
il est impératif de suivre les directives : du District du VDM de FOOTBALL

1°) - Le District vous demande d'indiquer sur tous vos courriers :

1°) ***- Le District vous demande d'indiquer sur tous vos courriers officiels :***

- Le nom du club,
- L'objet de votre demande et les références des rencontres :
(CATEGORIE U6 à U13 - GROUPE - POULE et DATE DE LA RENCONTRE).
UN SEUL COURRIER OU UN MAIL POUR CHAQUE SUJET A TRAITER.

2°) ***- Modes d'envoi du courrier ou mail au District VDM DE FOOTBALL :***

E-mail : ***secretariat@districtvaldemarne.fff.fr,*** *et à la* ***technique@districtvaldemarne.fff.fr***
NB *: Seuls les mails provenant des messageries officielles des clubs seront traités par le District du Val-de-Marne de FOOTBALL.*

LES COMPTES-RENDUS DES PLATEAUX DES U7/U9 sont à envoyer UNIQUEMENT :
Par Courrier postal : ***DISTRICT DU VAL-DE-MARNE DE FOOTBALL***
131, boulevard des Alliés - 94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE.
Tél : 01. 55. 96. 11. 00 (ACCUEIL)
(Technique : Driss 01.55.96.11.43 ou Hédi : 01.55.96.11.42).

3°) - ***Ne pas oublier d'indiquer les noms et prénoms des joueurs et dirigeants et n° de licence.*** *Exemple 1 : équipe A /équipe B - U13 - Groupe ABCD du 19/09/2021.*
Courrier club de …….. Numéro d'affiliation 5…… du 19/09/2021.
Objet : neutralisation de la rencontre / ou forfait avisé / ou absence …

Responsable Monsieur……Club x. Licence n°……. pour info : la Technique Monsieur…

U 7

Courrier du ENT.SANTENY MANDRES du 11/10/2021

Pris note des deux clubs absents (CHARENTON CAP et NOGENT FC).

U 11

Courier d' IVRY FOOTBALL U.S. du 04/10/2021

U. S. IVRY FOOTBALL / VILLEJUIF U.S. U11 CRITERIUM AVENIR du 04/10/2021

La Commission rappelle au club de VILLEJUIF U.S, qu'à partir du lundi 01/11/2021, il sera amendé s'il n'y a pas de F.M.I.

Courrier de CRETEIL LUSITANOS F. US du 11/10/2021

CRETEIL LUSITANOS F. US / VILLEJUIF U.S. U11 CRITERIUM AVENIR du 09/10/2021

La Commission prend note du défaut de F.M.I causé par le Club de* VILLEJUIF U.S.** ***Elle rappelle ce club au devoir de sa charge. Il aurait dû être présent à la journée d'informations et confirme qu'à partir du lundi 01/11/2021 : il sera amendé si la F.M.I n'est pas remplie.

Courrier du ST MANDE F.C. du 14/10/2021

La Commission rappelle que l'horaire officiel des U11 est de : 14 H 00.

U 13

Courrier de BOISSY F.C. du 11/10/2021

BOISSY F.C. / VILLEJUIF U.S. U13 G1 ABCD du 09/10/2021

La Commission a reçu les feuilles de rencontre qui appelle une remarque :

Quand la F.M.I n'est pas faite par les deux clubs, il faut remplir la feuille de rencontre : équipe RECEVANTE et équipe VISITEUSE. (Sur le Site : DISTRICT / DISTRICT / DOCUMENTS CLUBS / Divers / Feuille de match vierge).

ANNEXE FINANCIERE	
Disqualification Festival U13 et Challenge MERCIER - 2éme Tour, 2ème Tour Coupe VDM Futsal.	**20,00 €**
Forfait non-avisé Festival U13 et Challenge MER.CIER - 2éme Tour, 2ème Tour coupe VDM Futsal	**30,00 €**
Disqualification Festival U13 et Challenge MERCIER - 3éme Tour.	**30,00 €**
Forfait non-avisé Festival U13 et Challenge MERCIER - 3éme Tour.	**40,00 €**
Disqualification Festival U13 et Challenge MERCIER - Finale, Finale Coupe VDM Futsal.	**50,00 €**
Forfait non-avisé Festival U13 et Challenge MERCIER - Finale, Finale VDM Futsal.	**75,00 €**
Absence aux plateaux nouvelles pratiques (défi foot interclubs.).	**100,00 €**
CR non-reçu des plateaux nouvelles pratiques.	**50,00 €**
Absence à la réunion annuelle Ecole de Foot.	**25,00 €**
Absence non-justifiée à une convocation.	**40,00 €**
U6 / U7 : Forfait ou absence.	**8,00 €- au club**
U6 / U7 : Compte rendu non-reçu.	**10,00 €- au club**
U8 / U9 : Forfait ou absence.	**8,00 €- / équipe**
U8 / U9 : Compte rendu non-reçu.	**20,00 €- au club d'accueil**
Licence manquante.	**4,00 €- / licence**
1er forfait - U11 /U13.	**6,00 €- / Equipe**
2éme forfait - U11 / U13.	**8,00 €- / Equipe**
3éme forfait - U11 / U13.	**10,00 €- / Equipe**
U10 / U11 : Feuille de rencontre non-reçue.	**20,00 €- au club recevant**
U12 / U13 : Feuille de rencontre non-reçue.	**20,00 €- au club recevant**
Feuille de rencontre (retard, irrégulière, mal remplie...).	**9,50 € / équipe**
Disqualification G. BOULOGNE - 1er Tour.	**15,00 €**
Forfait non-avisé G. BOULOGNE - 1er Tour.	**30,00 €**
Disqualification G. BOULOGNE - 2éme Tour.	**30,00 €**
Forfait non-avisé G. BOULOGNE - 2éme Tour.	**60,00 €**
Disqualification G. BOULOGNE - Finale.	**60,00 €**
Forfait non-avisé G. BOULOGNE - Finale.	**120,00 €**
Disqualification Festival U13 et Challenge MERCIER - 1er Tour, 1er Tour Coupe VDM Futsal.	**10,00 €**
Forfait non-avisé Festival U13 et Challenge MERCIER - 1er Tour, 1er Tour Coupe VDM Futsal.	**15,00 €**

COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS
CHAMPIONNATS & COUPES

Réunion du Mardi 19 octobre 2021

Président : Monsieur COMBAL
Présents : Mmes POLICON, – MM. BOUSSARD, BRUNET, SOUISSI, TOUVENET, SAMBA, ARNAUD, LEFEUVRE.

AVIS A TOUS LES CLUBS

Rappel à tous les clubs

Afin de pouvoir traiter au mieux vos mails, nous vous remercions de bien vouloir indiquer pour chaque demande : le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match.

Rappel Article 23.6 du RSG du District

23.6 - Si le forfait général, la mise hors compétition ou le déclassement pour fraude intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés. Toutefois, le forfait contre cette équipe forfait général, mise hors compétition ou déclassée pour fraude avant les trois dernières rencontres reste acquis. Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs éventuellement non disputés sont donnés perdus par pénalité.

Rappel Article 10.3 du RSG du District

« Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat, le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat FUTSAL), à l'heure officielle, hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison. »

Rappel Article 16.1.4 du RSG du District

Les gardiens de but doivent porter des couleurs voyantes, autres que celles de leurs co-équipiers, adversaires ou arbitres.

Rappel : Extrait Annexe Financier du District

*- Forfaits avisés ou autres toutes catégories dans **les 3 dernières journées de Championnat** :*
Amende 100.00 euros

DEPARTEMENTALE « SENIORS »

CHAMPIONNAT SENIORS

Courriel GENTILLY ATHLETIC CLUB – SENIORS D4.B -Dérogation annuelle -
La Commission note que le club jouera tous ses matchs à 16h pour l'ensemble de la saison.
Avis aux clubs concernés.

TIRAGE COUPE VDM SENIORS & AMITIE SENIORS

Seniors et Amitié :	Dates des Rencontres	Dates des tirages
2éme Tour	**14 Novembre 2021**	Tirage effectué
Cadrage	**09 Janvier 2022**	14 Décembre 2021
1/8éme Finale	**06 Mars 2022**	08 Février 2022
¼ Finale	**17 Avril 2022**	A définir
½ Finale	**26 Mai 2022**	A définir
Finale	**11et 12 Juin 2022**	

Désignation des matchs comptant pour le 2ème tour qui aura lieu le 14 NOVEMBRE 2021 à 15H00 sur le terrain du premier nommé.
Un arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre.
VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB
Exempt : Coupe Amitié = CHARENTON CAP (2)

23912606- FC VITRY 94 ACADEMY 1 / AJ LIMEIL BREVANNES Coupe VDM SENIORS du 03/10/2021
La commission ***reprogramme cette rencontre au 31/10/21 à 15 h.***

TIRAGE COUPE CDM

CDM :	Dates des Rencontres	Dates des tirages
Cadrage	**14 Novembre 2021**	19 Octobre 2021
1/8éme Finale	**20 Février 2022**	02 Février 2022
¼ Finale	**17 Avril 2022**	22 Mars 2022
½ Finale	**26 Mai 2022**	03 Mai 2022
Finale	**12 Juin 2022**	

TIRAGE COUPE ANCIENS

Anciens :	Dates des Rencontres	Dates des tirages
2éme Tour	**14 Novembre 2021**	26 Octobre 2021
Cadrage	**09 Janvier 2022**	14 Décembre 2021
1/8éme Finale	**06 Mars 2022**	15 Février 2022
¼ Finale	**17 Avril 2022**	29 Mars 2022
½ Finale	**26 Mai 2022**	03 Mai 2022
Finale	**12 Juin 2022**	

24061464- AS ESTORIL / VALENTON FA Coupe VDM Anciens du 17/10/2021
Courriel de Valenton du 16/10/2021 (nombre insuffisant de licence pour AS Estoril).
La Commission enregistre le forfait d' AS ESTORIL.
L'équipe de VALENTON FA est qualifiée pour la suite de la compétition.

24061442- MAROLLES FC / ES VILLIERS Coupe VDM Anciens du 17/10/2021
Courriel de Marolles du 16/10/2021.
La Commission enregistre le forfait avisé de MAROLLES FC.
L'équipe de ES VILLIERS est qualifiée pour la suite de la compétition.

24061438- US VILLEJUIF 12/ FC ALFORTVILLE 11 Coupe VDM Anciens du 17/10/2021
Courriel de F C Alfortville 11 du 15/10/2021.
La Commission enregistre le forfait avisé de F C ALFORTVILLE 11.
L'équipe de US VILLEJUIF 12 est qualifiée pour la suite de la compétition.

CHAMPIONNAT +45 ANS

23824846- IVRY DEPORTIVA / VGA ST MAUR + 45 ans Poule C du 24/10/2021
Courriers et accords des deux clubs (Via Footclub) - Terrain indisponible
La Commission note que la rencontre aura lieu le 14/11/21.

TIRAGES COUPE « + 45 Ans »

+ 45 Ans :	***Dates des Rencontres***	*Dates des tirages*
Cadrage	***09 Janvier 2022***	*14 Décembre 2021*
1/8 Finale	***A définir***	
¼ Finale	***A définir***	
½ Finale	***26 Mai 2022***	*03 Mai 2022*
Finale	***12 Juin 2022***	

24061424- RUNGIS US 13 / MAISONS ALFORT FC 13 coupe + 45 ans du 17/10/2021
Courriel de US Rungis du 15/10/21 (joueur testé positif à la Covid)
La Commission reporte le match au 31/10/2021.
Prévenir vos adversaires.

CHAMPIONNAT FEMININES

24050313 – CHOISY AS / CHAMPIGNY FC Seniors Féminines D1 du 16/10/21
Courriel de Choisy du 15/10/21 (demande de report suite à problème de pass sanitaire)
Accord de la Commission, ce match est remis au 06/11/21.
Prévenir vos adversaires.

Courriel de VGA ST MAUR US du 15/10/21 Séniors Féminines D1
La Commission enregistre le forfait général de l'équipe de VGA ST MAUR 4.
Une amende de 150 € est appliquée du fait de l'annulation de l'engagement après parution du calendrier.
Avis aux clubs concernés.

24050310 – MAISONS ALFORT FC 1 / VILLENEUVE ABLON US 1 Seniors Féminines D1 du 16/10/21
Match reporté pour cause de coupe de France de Villeneuve Ablon U S le 16/10/2021.
Accord de la Commission, ce match est remis à une date ultérieure.

DEPARTEMENTALE JEUNES

CHAMPIONNAT U18

Courriel de GENTILLY ATHLETIC CLUB U 18 D2 B du 18/10/2021-Dérogation annuelle
La Commission note que le club **jouera tous ses matchs à 14 h pour l'ensemble de la saison.**
Avis aux clubs concernés.

23822824 – ARCUEIL COM1 / VAL DE FONTENAY AS 1 U18 D3 A du 24/10/21
Courriers et accords des deux clubs (via footclubs) – Installations Occupées.
La Commission note que la rencontre aura lieu le 31/10/21 à 13h00.

TIRAGES COUPE VDM U18

U18 VDM :	Dates des Rencontres	Dates des tirages
1ER tour	**03 Octobre 2021**	Tirage effectué
2 ème tour	**14 novembre 2021**	26 octobre 2021
Cadrage	**09 janvier 2022**	14 Décembre 2021
1/8éme Finale	**20 Février 2022**	28 Janvier 2022
¼ Finale	**17 Avril 2022**	A définir
½ Finale	**26 Mai 2022**	A Définir
Finale	**12 Juin 2022**	

23962003 – CHEVILLY LARUE ELAN / ECOLE PLESSEENNE Coupe VDM U18 du 03/10/21
Rapport de l'arbitre, la commission enregistre le ***résultat Chevilly Larue 2 - Ecole Plesséènne 7.***
Et reste toujours dans l'attente de la feuille de match.

CHAMPIONNAT U16

23451884 – CHEVILLY LARUE ELAN 1 / AVENIR SPORTIF ORLY 2 U16 D3 A du 26/10/21
***La commission enregistre le 1er forfait de* AVENIR SPORTIF ORLY 2 .**

23451979 – RUNGIS U.S.1 / VILLENEUVE ABLON U.S.1 U16 D2 B du 10/10/21
La commission enregistre le 1er forfait de VILLENEUVE ABLON U.S.1.

23452069 – FRESNES A.A.S.1 / VILLECRESNES U.S.1 U16 D3 B du 10/10/21
***La commission enregistre le 2ème forfait de* VILLECRESNES U.S.1**

23452074 – RUNGIS U.S.2 / ARCUEIL COM 1 U16 D3 B du 24/10/21
Courriers et accords des deux clubs via Footclubs. ***La commission jouera le match le 23/10/21 à 16 h.***

23452154 – SAINT MAUR VGA 3 /ECOLE PLESSENNE DE 1 U16 D3 C du 26/09/21
***La commission enregistre le 1er forfait de* SAINT MAUR VGA US 3.**

23452158 – ECOLE PLESSENNE 1 / BRY F.C.1 U16 D3 C du 10/10/21
***La commission enregistre le 2ème forfait de* BRY F.C.1.**

23824246 – ORMESSON U.S.2 / KREMLIN BICÊTRE CSA 2 U16 D4 A du 26/09/21

***La commission enregistre le 1er forfait du* KREMLIN BICÊTRE CSA 2.**

23824384 – CHAMPIGNY FC 2 / CHOISY LE ROI A S 4 U16 D4 B du 10/10/21
***La commission enregistre le 1er forfait de* CHOISY LE ROI A S 4.**

Couriel de GENTILLY ATHLETIC CLUB U 16 D2 B du 18/10/21 -Dérogation annuelle -
La Commission note que le club jouera tous ses matchs à 12h pour l'ensemble de la saison.
Prévenir vos adversaires.

TIRAGES COUPE U16 VDM et AMITIE

U16 VDM et AMITIE	Dates des Rencontres	Dates des tirages
1ER tour	**17 Octobre 2021**	Tirage effectué
2ème tour (VDM Nouveau)	**14 novembre 2021**	26 octobre 2021
Cadrage	**09 Janvier 2022**	14 Décembre 2021
1/8éme Finale	**06 Mars 2022**	15 Février 2022
¼ Finale	**17 Avril 2022**	A définir
½ Finale	**26 Mai 2022**	A Définir
Finale	**12 Juin 2022**	

COUPE VDM U16

24061350– HAY LES ROSES CA1 / F.C. D'ALFORTVILLE 1 Coupe VDM U16 du 17/10/21
Courriel du FC D'ALFORTVILLE du 17/10/21, ***la commission enregistre le forfait avisé de votre équipe***.
HAY LES ROSES CA1 est qualifiée pour la suite de l'épreuve.

24061361– FC VITRY 94 ACADEMY / CSM BONNEUIL Coupe VDM U16 du 17/10/21
Rapport de l'arbitre, match arrêté à la 77ème minutes l'équipe de **FC VITRY 94 ACADEMY** ne comptant plus que 7 joueurs sur le terrain ***CSM Bonneuil est qualifiée*** pour la suite de l'épreuve.

COUPE Amitié U16

24061375– IVRY FOOT US 3 / F.C. D'ALFORTVILLE 2 Coupe Amitié U16 du 17/10/21
Courriel du FC D'ALFORTVILLE du 17/10/21, ***la commission enregistre le forfait avisé de votre équipe.***
IVRY U.S.3 est qualifié pour la suite de l'épreuve.

TIRAGES COUPE U16 DISTRICT

U16 DISTRICT :	Dates des Rencontres	Dates des tirages
1ER tour	**26 Novembre 2021**	03 Novembre 2021
Cadrage	**20 Février 2022**	02 Février 2022
¼ Finale	**17 Avril 2022**	28 Mars 2022
½ Finale	**26 Mai 2022**	02 Mai 2022
Finale	**12 Juin 2022**	

CHAMPIONNAT U14

23452903 – FR LE PERREUX / CRETEIL UF U14 D3.A du 16/10/21
Courriel du U F CRETEIL le 17/10/21. ***La Commission donne match à jouer. Exceptionnellement, concernant la catégorie U13 (12 ans), la Commission donne un délai supplémentaire jusqu'au 15/11/21 pour la régularisation des pass sanitaire pour cette catégorie.***

23822256 – ARCUEIL COSM/ VILLENEUVE AFC U14 D4.A du 16/10/21

La commission enregistre le 3ème forfait avisé de l'équipe d'ARCUEIL COSM, ce qui entraîne le forfait général de l'équipe. *Avis aux clubs concernés.*

23822337 – VITRY ES 3 / SAINT MAUR VGA 3 U14 D4.B du 25/09/21

La commission enregistre le 1er forfait de **SAINT MAUR VGA 3**

TIRAGES COUPE U14 VDM et AMITIE

U14 VDM et AMITIE	Dates des Rencontres	Dates des tirages
1ER tour	**23 Octobre 2021**	Tirage effectué
Cadrage	**08 Janvier 2022**	14 Décembre 2021
1/8éme Finale	**05 Mars 2022**	15 Février 2022
¼ Finale	**16 Avril 2022**	A définir
½ Finale	**26 Mai 2022**	A Définir
Finale	**11 Juin 2022**	

COUPE Amitié U14

24086417 - US VILLEJUIF 3 / ARCUEIL COSM 2 Coupe Amitié U14

Compte tenu du forfait général de Arcueil COSM U14 D4.A, ***l'équipe de l'US Villejuif 3 est qualifiée*** pour la suite de l'épreuve.

TIRAGES COUPE U14 DISTRICT

U14 « DISTRICT » :	Dates des Rencontres	Dates des tirages
1ER tour	**06 Novembre 2021**	Tirage effectué
Cadrage	**05 Mars 2022**	15 Février 2022
¼ Finale	**23 Avril 2022**	28 Mars 2022
½ Finale	**26 Mai 2022**	03 Mai 2022
Finale	**11 Juin 2022**	

Désignation des matchs comptant pour le 1 er tour qui aura lieu le 06/11/21 à 16 h sur le terrain du premier nommé.

Exempt : CO CACHAN.

COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion du 18/10/2021

Président : M. GUERCHOUN
Présents : MMES. FAUTRA, POLICON, MM. TAVENOT, ALVES
Assiste : M. KATANGA

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

JEUNES

U14– D3 / A = CHEVILLY LARUE ELAN 1 / O. PARIS ESPOIR 1 -du 02/10/2021

La Commission est toujours en attente. Dossier en délibéré.

SENIORS

SENIORS – D1 /U = RUNGIS US 2 / LUSITANOS US 2 - du 10/10/2021

Réclamation du club de **LUSITANOS US 2**
Sur la participation et la qualification de l'ensemble des joueurs du club de **RUNGIS US 2**
susceptibles d'avoir participé à la dernière rencontre officielle disputée par l'équipe supérieure de leur club, celle-ci ne jouant pas de match officiel le même jour ou le lendemain.
Jugeant en premier ressort
Considérant, après vérification, qu'aucun des joueurs du club de **RUNGIS US 2**
figurant sur la feuille de match de la rencontre en rubrique, n'a participé à la dernière rencontre officielle des équipes supérieures du club qui ne jouaient pas ce jour ou le lendemain et qui se sont déroulées le
03/10/2021 **au titre de la COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL entre MONTROUGE FC92 1 et RUNGIS US 1**
La commission dit qu'aucune infraction aux dispositions de l'article 7.9 titre II du R.S.G du District V. D. M. n'est à relever à l'encontre du club de **RUNGIS US 2.**
Rejette la réclamation comme non fondée et confirme le résultat acquis sur le terrain.

SENIORS – D2 / A = NOGENT FC 1 / VILLIERS ES 1 - Du 10/10/2021

La commission prend connaissance du courriel de l'arbitre de la rencontre Monsieur DE ARCANGELIS Julien lequel infirme les validations de cartons rouges indiqués sur la feuille de match.
Après vérification de cette feuille de match, aucun carton rouge ne figure.
Seuls les avertissements des deux équipes indiquées sur la feuille de match sont confirmés par l'arbitre de la rencontre.
La commission confirme le résultat acquis sur le terrain.

FUTSAL

FUTSAL SENIORS – D1 = NOGENT US 94 FUTSAL (2) / VISIO NOVA (2) - Du 02/10/2021

Courriel en date du 04 octobre 2021 du Club de NOGENT US 94 sur la participation et la qualification du joueur BAKLOUTI Kévin Lic. : N°2543790581du Club de VISIO NOVA ne possédant pas 4 jours francs de qualification.
La commission reste toujours dans l'attente de la feuille de match FMI ou papier pour sa réunion du 18/10/2021.

COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIE FUTSAL

Réunion du restreinte du Lundi 18 octobre 2021

A compter de ce jour, la Commission Futsal aura lieu tous les lundis. Merci de nous transmettre vos demandes de modifications ou vos informations le lundi midi au plus tard.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Rappel de quelques principes de base pour le club recevant :
1-Vestiaire arbitre obligatoire avec douche, table et chaise,
2-Traçage du terrain permettant le déroulement de la rencontre,
3-Dans la mesure du possible, pas d'obstacle (banc, supporter) pour l'arbitre le long de la touche,
4-Protège-tibias obligatoires.

La commission rappelle à l'ensemble des clubs engagés en Futsal les règles suivantes concernant les changements et indisponibilités de gymnase :
- Changement de créneau horaire dans la même semaine de compétition :
Aucun justificatif n'est nécessaire, la demande doit parvenir le mardi de la semaine précédant la rencontre DERNIER DELAI.
- Report de rencontre :
L'indisponibilité de gymnase requiert OBLIGATOIREMENT l'attestation d'indisponibilité de la part du propriétaire des installations.
- Changement avec accord de l'adversaire :
Tout changement est possible en accord avec l'adversaire. Pour cela il faut utiliser le formulaire de « demande de changement » à renvoyer signé et cacheté par les deux clubs le mardi précédant la rencontre DERNIER DELAI.
- le site internet du District fait foi la veille du match à 18h00 :
La veille du match à 18h00, le site du District fait foi, si pour une raison quelconque le match ne peut avoir lieu, l'arbitre et les deux équipes doivent se présenter à l'heure du coup d'envoi sous peine de match perdu par pénalité aux absents.

RAPPEL

Selon le RSG de la LPIFF Article 6. - Terrain.
6.1 - 1. Les équipes disputant le Championnat doivent obligatoirement avoir un terrain (Conformément à la loi I des lois du jeu de Futsal) et justifier de sa jouissance par la production avec le dossier d'engagement, et en tout état de cause avant le début du Championnat, d'une attestation de mise à disposition des installations par leur propriétaire mentionnant le créneau attribué (jour et heure). A défaut du respect de l'une de ces dispositions, le club ne peut pas participer au Championnat Futsal.

Attestation municipale de mise à disposition des installations

582116 ULTRA FUTSAL CLUB 94 :
Réception de l'attestation Municipale de mise à disposition du gymnase la Halle des sports Rabelais, le mardi de 20h00 à 22h 00.

560475 VERS L'AVANT
Réception de l'attestation municipale Gymnase Paul Eluard le samedi à 12h à 14h en alternance avec l'ASC Vitry.

FUTSAL D1

23974511 : MAISONS ALFORT FC 2 / CHAMPIGNY CLUB FUTSAL 2 Futsal D1 du 23/10/21

Courriel de MAISONS ALFORT FC et de la LPIFF du 14/10/21,nous informant de deux match le même jour. Le match de ligue étant prioritaire.

La Commission inverse la rencontre de l'équipe 2. Coup d'envoi à 15h00 au Gymnase Jean Guimier à Champigny-Sur-Marne.

23974512 : VITRY ASC 2 / KB FUTSAL 2 Futsal D1 du 23/10/21

Courriel de VITRY ASC du 18/10/21, nous informant d'un match de Coupe Nationale (le match de ligue étant prioritaire le même jour).

La Commission reporte la rencontre au 30/10/21. Coup d'envoi à 12h30 au Gymnase Paul ELUARD à Vitry-Sur-Seine

23974508 : ULTRA FUTSAL CLUB 94 / VISION NOVA 2 Futsal D1 du 19/10/21

Courriel de ULTRA FUTSAL CLUB 94 et attestation de la ville de Vitry-Sur-Seine du 14/10/21, nous informant de l'indisponibilité du Gymnase du 19/10/21 au 24/10/21.

La Commission reporte la rencontre au 02/11/21. Coup d'envoi à 20h00 au Gymnase de la Halle des Sports à Vitry-Sur-Seine.

FUTSAL D2

24062324 : VSG FUTSAL 2 / BOISSY UJ Futsal D2 du 15/10/2021

Courriel de BOISSY UJ du 15/10/21.

La Commission enregistre le premier 1er forfait avisé de BOISSY UJ.

24062322 : CHEVILLY LARUE ELAN / CHOISY LE ROI AS Futsal D1 du 15/10/21

Accord des deux clubs via Footclubs pour reporter la rencontre au 17/12/21.

La Commission :

-Demande au club de Chevilly d'indiquer les jours et horaires de match

-Refuse la date proposée (trop tardive) et fixe la rencontre au 26/11/21.

-Vous avise qu'il n'y aura pas de report supplémentaire, la prochaine fois il y aura match perdu au club.

COMMISSION DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Réunion N°3 du 18/10/2021

Président : Bruno FOLTIER
Présents : Mme Marie-Thérèse POLICON, MM. Régis ETIENNE,
Assiste : Mme Lili FERREIRA

Excusés : Mme Martine PASDELOUP, MM. Jean-Pierre MAGGI, Nabil SAADA, Antonio CARETTO *(Présent partiellement par téléphone)*

Les décisions de la Commission Départementale du Statut de l'Arbitrage sont susceptibles d'appel auprès du Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et délai prévues à l'article 31 des RSG du District.

Situation des arbitres – (Retour LPIFF)

Nom Prénom : **GADER Aimen**
Licence : **2546668955**
Club quitté : 529210 VITRY E.S.
Nouveau Club : **500568 PARIS F.C.**
Motif du changement de club : **Raison personnelle**
Considérant que la demande de licence est conforme à l'article 26 (bordereau dûment rempli, signé par l'arbitre et le nouveau club, et demande effectuée avant la date du 31 janvier 2022),
Considérant que le club quitté est le club formateur de l'arbitre (article 35),
Par ces motifs et après en avoir délibéré
La Commission délivre la licence pour la saison 2021/2022.
Et transmet le dossier à la Commission du Statut de l'Arbitrage du District du club quitté afin qu'elle statue sur l'application des dispositions de l'article 35 en faveur dudit club.

Noms Prénoms : **LEMARIE Fabrice**
Licence : **2399802647**
Club quitté : **F. C. MANDRES PERIGNY**
Nouveau Club : **8006 CLUB DISTRICT VAL DE MARNE**
Motif du changement de club : **Raison Personnelle**
Considérant que la demande de licence est conforme à l'article 26 (bordereau dûment rempli, signé par l'arbitre et le nouveau club, et demande effectuée avant la date du 31 janvier 2022),
Considérant que le club quitté n'est pas le club formateur de l'arbitre (article 35),
Par ces motifs et après en avoir délibéré
La Commission délivre la licence pour la saison 2021/2022.
Et dit que l'arbitre couvre le club quitté jusqu'au 30/06/2022 sauf s'il cesse d'arbitrer.

Noms Prénoms : **BOURAHLA Khaled**
Licence : **2378029071**
Club quitté : **500031 CHOISY LE ROI A.S.**
Nouveau Club : **8006 CLUB DISTRICT VAL DE MARNE**

COMMISSION DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Motif du changement de club : **Raison Personnelle**
Considérant que la demande de licence est conforme à l'article 26 (bordereau dûment rempli, signé par l'arbitre et le nouveau club, et demande effectuée avant la date du 31 janvier 2022,
Considérant que le club quitté n'est pas le club formateur de l'arbitre (article 35),
Par ces motifs et après en avoir délibéré,
La Commission délivre la licence pour la saison 2021/2022.
Et dit que l'arbitre couvre le club quitté jusqu'au 30/06/2022 sauf s'il cesse d'arbitrer.

Noms Prénoms : **Monsieur OUTMAITE Abdallah**
Licence : **2399801363**
Club quitté : **609234 ELECTRICITE DE PARIS AS**
Nouveau Club : **500636 VILLIERS SUR MARNE ENT**
Motif du changement de club : **Article 32 - Club Radié par fusion**
Considérant que la demande de licence est conforme à l'article 26 (bordereau dûment rempli, signé par l'arbitre et le nouveau club, et demande effectuée avant la date du 31 janvier 2022),
Considérant que le club quitté est le club formateur de l'arbitre mais qu'il a cessé toute activité,
Par ces motifs et après en avoir délibéré,
La Commission délivre la licence pour la saison 2021/2022.
Et dit que l'arbitre couvre le club pour lequel il vient de signer une licence conformément à l'article 32.2 du Statut de l'arbitrage à compter du 1er juillet 2021.

EXAMEN DE LA SITUATION DES CLUBS DONT L'EQUIPE REPRESENTATIVE EVOLUE EN DISTRICT
AU 31 AOUT 2021

Décision du Comité de Direction du District du Val de Marne de Football du 04 Septembre 2021 :

- Plus de tolérance au niveau du Statut de l'ARBITRAGE, demande de dérogation pour le renouvellement jusqu'au ***30 Septembre 2021***

Le Comité valide cette dernière proposition et transmet l'information à la Commission du Statut de l'Arbitre

La Commission,
Conformément aux dispositions de l'article 48.3 du Statut de l'Arbitrage, informe les clubs listés ci-dessous qu'ils n'ont pas, **au 31 Août 2021**, le nombre d'arbitres requis,
Et leur précise qu'en cas de non régularisation de leur situation avant le 31 Mars 2022, ils encourent les sanctions prévues aux articles 46 et 47 dudit Statut, rappelées ci-après.
« **Article 46 - Sanctions financières**
Les sanctions financières sont les suivantes :
a) Première saison d'infraction - par arbitre manquant :
- Ligue 1 et Ligue 2 : 600 €
- Championnat National 1 : 400 €
- Championnat National 2 et Championnat National 3 : 300 €
- Championnat de France Féminin de Division 1 : 180 €
- Championnat de France Féminin de Division 2 : 140 €
- Championnat de France Futsal de Division 1 : 180 €
- Championnat de France Futsal de Division 2 : 140 €
- Championnat Régional 1 : 180 €
- Championnat Régional 2 : 140 €
- Championnat Régional 3 et Championnat Départemental 1 : 120 €

- Championnats de Football d'Entreprise et Féminins Régionaux, autres Divisions de District, clubs qui n'engagent que des équipes de jeunes, autres championnats de Futsal : liberté est laissée aux Comités Directeurs des Ligues de fixer le montant.
b) Deuxième saison d'infraction : amendes doublées.
c) Troisième saison d'infraction : amendes triplées.
d) Quatrième saison d'infraction et suivantes : amendes quadruplées. »

« **Article 47 - Sanctions sportives**
1. En plus des sanctions financières, les sanctions sportives suivantes sont appliquées à l'exception des équipes participant aux Championnats de Ligue 1, Ligue 2 et National 1 :
a) **Pour tout club figurant sur la liste arrêtée au 15 juin, en première année d'infraction**, la saison suivante, le nombre de joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet "Mutation" autorisés à pratiquer dans l'équipe hiérarchiquement la plus élevée est diminué d'une unité pour le Futsal et de deux unités pour le Football à 11. Cette mesure est valable pour toute la saison.
b) **Pour tout club figurant sur la liste arrêtée au 15 juin en deuxième année d'infraction**, la saison suivante, le nombre de joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet "Mutation" autorisés à pratiquer dans l'équipe hiérarchiquement la plus élevée est diminué de deux unités pour le Futsal et de quatre unités pour le Football à 11. Cette mesure est valable pour toute la saison.
c) **Pour tout club figurant sur la liste arrêtée au 15 juin, en troisième année d'infraction**, le nombre de joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet "Mutation" autorisés à pratiquer dans l'équipe hiérarchiquement la plus élevée est diminué, pour la saison suivante, du nombre total d'unités équivalant au nombre de mutations de base auquel le club avait droit.
Cette mesure ne concerne pas les joueurs mutés supplémentaires autorisés en application des dispositions de l'article 164 des Règlements Généraux.
Elle est valable pour toute la saison et reprend effet pour chacune des saisons suivantes en cas de nouvelle infraction.
2. **En outre, tout club figurant sur la liste arrêtée au 15 juin, en troisième année d'infraction et au-delà**, en plus de l'application du § 1 c) ci-dessus, ne peut immédiatement accéder à la division supérieure s'il y a gagné sa place.
3. La sanction de réduction du nombre de joueurs mutés ne s'applique qu'à l'équipe Senior hiérarchiquement la plus élevée. Dans le cas d'un club comportant une section Féminine, une section de Football Diversifié ou exclusivement des équipes de Jeunes, il s'agit de l'équipe déterminant les obligations du club au regard de l'article 41 du présent Statut.
La sanction de non-accession ne s'applique qu'à une équipe Senior du club, étant précisé que si plusieurs équipes d'un même club sont concernées, celle évoluant dans la division la plus élevée est sanctionnée. Dans le cas d'un club comportant une section Féminine, une section de Football Diversifié ou exclusivement des équipes de Jeunes, l'équipe sanctionnée est déterminée dans les conditions de l'alinéa précédent.
Aucune des deux sanctions ne peut s'appliquer, le cas échéant, à l'équipe participant aux championnats de Ligue 1, Ligue 2 et National 1. Dans ce cas, la sanction est appliquée à la seconde équipe du club dans la hiérarchie sportive. »
4. Les pénalités sportives ne s'appliquent pas au club disputant le championnat de dernière série de District ou de Ligue pour celles qui n'ont pas de Districts, dans les compétitions Libres ou de Football d'Entreprise ou de Futsal, sauf disposition contraire adoptée par l'Assemblée Générale de Ligue sur proposition des Districts.

1ère ANNEE D'INFRACTION

a) Pour tout club figurant sur la liste arrêtée au **15 juin**, en première année d'infraction, la saison suivante, le nombre de joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet "Mutation" autorisés à pratiquer dans l'équipe hiérarchiquement la plus élevée est diminué d'une unité pour le Futsal et de **deux unités pour le Football à 11**. **Cette mesure est valable pour toute la saison, à partir du 1er juillet 2022**.

	D1 - 4 arbitres	Nbre Arbitre	Arb Manquant
551254	LIMEIL BREVANNES AJ	2	2

	D2 / A - 2 arbitres	Nbre Arbitre	Arb Manquant
530263	ARCUEIL COM	1	1
516843	CHEVILLY LARUE ELAN	1	1
580748	CRETEIL UF	1	1
590215	GENTILLY AC	1	1
510193	ORMESSON U.S.	1	1
554257	VILLECRESNES US		2

	D2 /B - 2 arbitres	Nbre Arbitre	Arb Manquant
551657	A.S. ULTRA MARINE VI		2
500651	BOISSY F.C.	1	1

	D3 / A - 1 arbitre	Nbre Arbitre	Arb Manquant
533680	ASOMBA		1

	D3 / B - 1 arbitre	Nbre Arbitre	Arb Manquant
534669	MAROLLES FC		1
581617	O. PARIS ESPOIR		1

	CDM / D1 - 1 arbitre	Nbre Arbitre	Arb Manquant
550618	VILLIERS FRANCO PORT 5		1

2ème ANNEE D'INFRACTION

b) Pour tout club figurant sur la liste arrêtée au **15 juin** en deuxième année d'infraction, la saison suivante, le nombre de joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet "Mutation" autorisés à pratiquer dans l'équipe hiérarchiquement la plus élevée est diminué de deux unités pour le Futsal et de **quatre unités pour le Football à 11. Cette mesure est valable pour toute la saison, à partir du 1er juillet 2022.**

	CDM / D1 - 1 arbitre	Nbre Arbitre	Arb Manquant
552546	BRANCOS DE CRETEIL A 5		1
581892	KOPP 97 5		1
540069	VILLENEUVOISE ANTILL 5		1

3ème ANNEE D'INFRACTION

c) Pour tout club figurant sur la liste arrêtée au **15 juin**, en troisième année d'infraction, le nombre de joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet "Mutation" autorisés à pratiquer dans l'équipe hiérarchiquement la plus élevée est diminué, pour la saison suivante, du **nombre total d'unités équivalant au nombre de mutations de base auquel le club avait droit. Cette mesure est valable pour toute la saison, à partir du 1er juillet 2022.**
Cette mesure ne concerne pas les joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet "Mutation" en application des dispositions de l'article 164 des Règlements Généraux. Elle est valable pour toute la saison et reprend effet pour chacune des saisons suivantes en cas de nouvelle infraction.

En outre, tout club figurant sur la liste arrêtée au 15 juin, en troisième année d'infraction et au-delà, en plus de l'application du § 1 c) ci-dessus, ne peut immédiatement accéder à la division supérieure s'il y a gagné sa place.

	D2 /B - 2 arbitres	Nbre Arbitre	Arb Manquant
500494	FRESNES A.A.S.	1	1

QUATRIEME ANNEE D'INFRACTION et PLUS
Sanctions financières
d) Quatrième saison d'infraction et suivantes : amendes quadruplées
Sanctions sportives (Voir Troisième année d'infraction ci-dessus)
Néant

RAPPEL : *ENCOURAGEMENT AU RECRUTEMENT DE NOUVEAUX ARBITRES*

ARBITRES SUPPLEMENTAIRES - Article 45

MUTES SUPPLEMENTAIRES
Suite au PV du 26/08/2021, la commission a demandé aux clubs bénéficiant d'un ou deux mutés supplémentaires de lui indiquer dans quelle(s) équipes, ils voulaient les affecter avant le 10/09/2021 :
LE PERREUX FR (540651)

Affectations des 2 mutés supplémentaires en :

- 1 muté supplémentaire U16 D1
- 1 muté supplémentaire pour nos U18 D1

N'ayant pas de retour pour les autres équipes, le ou les mutés supplémentaires sont affectés à l'équipe (1) Seniors :
2 Mutés supplémentaires:
BONNEUIL CSM (541437),
VITRY ES (529210),
VAL DE FONTENAY AS (535208)

1 Muté supplémentaire:
HAY LES ROSES CA (500716),
VILLIERS ES (500636),
LIMEIL BREVANNES AJ (551254)

COMMISSION DEPARTEMENTALE PREVENTION MEDIATION EDUCATION

Procès-verbal N°1

Réunion (restreinte) du 18 octobre 2021

C'est avec une immense tristesse que nous avons appris le décès de **LOUIS LEFEUVRE**, membre de notre commission. Un homme dévoué qui restera dans nos mémoires. La commission adresse toutes ses condoléances à sa famille.

MATCH « CLASSE SENSIBLE »

Attention !!!

Une rencontre « Sensible » n'est pas à prendre à la légère et, est de la responsabilité de tous !

La Commission CDPME est là dans un but préventif, c'est pourquoi nous espérons vivement compter sur la présence des deux Clubs, faute de quoi, en cas d'incident sur le match, la Commission de Discipline sera sensible aux décisions qui pourront être aggravées en cas d'absence. *(Article 129 des RG de la FFF).*

Pour information :

Dans l'hypothèse de l'absence d'un ou des deux Clubs, la Commission maintiendra la rencontre à la date initiale avec le dispositif « CLASSIQUE » (Police, 3 Arbitres et un Délégué) et imputera les frais à la charge du club absent, si absence des deux clubs, les frais seront à la charge des deux Clubs.

23451200 - AV SP ORLY 1 / KREMLIN BICETRE CSA 1 - Match de championnat – U18 D2 / A du 24/10/2021 à 13h30

Dossier Initié par le bureau du Comité Directeur du District du Val de Marne

La CDPME au vu des éléments transmis par le bureau du Comité Directeur du District du Val de Marne de Football classe cette rencontre en « match sensible » et transmet ce dossier au secrétariat du District pour suite à donner :

La CDPME indique que cette rencontre sera couverte comme suit :

- 1 arbitre officiel à la charge du club recevant,
- 2 arbitres assistants à la charge du club recevant,
- 1 délégué officiel à la charge du club recevant,

Match classé sensible

Les questions sont épuisées la séance est levée

Prochaine réunion de la CDPME : sur convocation

COMMISSION DU CALENDRIER

(Championnats et Critériums Foot à 11)

REUNION DU 21 OCTOBRE 2021

RAPPEL :

CATEGORIES ET DIVISIONS CONCERNEES PAR LA FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (FMI) POUR LA SAISON

2021 / 2022 : Toutes les compétitions hors Critériums +45 Ans et +55 Ans

-La Commission des calendriers fixe des rencontres à des dates précises, sachez que vous avez la possibilité de proposer à la Commission une autre date avant celle-ci avec l'accord du club adversaire et au plus tard le lundi ou mardi qui précède la rencontre en objet.

-Si recours à une feuille de match papier, après la rencontre, sachez que le club recevant a l'obligation de garder une copie de la feuille de match (scanner, prendre une photo, photocopier…). Cela évitera que la Commission donne match perdu au club recevant après 2 appels de feuille de match manquante (article 13.2 des RSG du District du 94).

-Toutes les rencontres de la dernière journée de championnat (les deux dernières journées pour le championnat Seniors D1) d'un même groupe doivent être jouées le même jour à l'horaire officiel (hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison) (article 10.3 des RSG du District du 94). Aucune demande de changement ne sera accordée par la commission, les clubs devront prendre leurs dispositions (trouver un terrain de repli) pour que ces rencontres puissent être jouées aux dates et heures prévues par les calendriers.

Avis aux CLUBS !

Les matchs remis seront REPORTES à nouvelle date par la Commission d'Organisation des Compétitions

FORFAITS GENERAUX & DESENGAGEMENTS AVANT DEBUT DES COMPETITIONS

SENIORS D4.B :	**VILLENEUVE ACADEMIE FOOTBALL (1)**
U18 D3.A :	**BOISSY FC**
U18 D3.B :	**SFC CHENNEVIERES (1)**
	ST MAUR VGA US (3)
	LIMEIL BREVANNES AJ (2)
U16 D3.A :	**ALFORTVILLE US (2)**
U16 D4.B :	**LIMEIL BREVANNES AJ (2)**
	VILLENEUVE ABLON US
	CHEVILLY LARUE
U14 D3.B :	**ALFORTVILLE US (2)**
U14 D4.A :	**CHENNEVIERES SFC (1)**
U14 D4.D :	**CHOISY AS (4)**
CDM D2 :	**LIMEIL BREVANNES AJ (5)**
Anciens D3 :	**TREMBLAY AJ (11)**
Anciens +45 Ans. B :	**SFC CHENNEVIERES (11)**
	FONTENAY US (12
Anciens +45 Ans. C :	**VITRY ES (12)**

MATCHS REPORTES A UNE DATE ULTERIEURE

U14 D3.A :

- FRANCILIENNE LE PERREUCX / CRETEIL UF du 16/10/21

U14 D4.C :

- LUSITANOS US (3) / BOISSY FC du 02/10/2021

Une nouvelle date sera fixée pour ces rencontres par la Commission des Compétitions.

CALENDRIERS DERNIERES DIVISIONS
Consultable sur internet et Foot Club

Il reste des places dans les dernières divisions, les Clubs qui le souhaitent peuvent adresser un mail pour intégrer un groupe.

RAPPEL : CALENDRIER FEMININE D1

Le Calendrier de la D1 Féminines est consultable sur Foot Club.
Début des Compétitions : **09 Octobre 2021**
Attention, avis aux Clubs : VILLENEUVE ABLON CO (2) est inclus dans le calendrier « Hors Championnat »

CALENDRIERS – COURRIERS CLUBS

Rappel Courrier de BRY FC :
Demande d'intégration d'une 2éme équipe + 55 Ans. A ce jour pas de disponibilité, en cas d'un Forfait Générale, celle-ci serait intégrée, sinon pour la phase 2.

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

Rappel Article 44-2 des RSG du District du Val de Marne :

« Non envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie, après deux réclamations de la Commission compétente par l'intermédiaire du Journal Numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe financier du District du Val de Marne de Football et match perdu par pénalité au club recevant, le club visiteur conservant sur la base du rapport d'un officiel désigné le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre ».

1er Appel de Feuilles de Match Manquantes :

CDM D2 : NUEVO UNO / VILLENEUVE AFC du 10/10/21
U16 D4 : CHOISY AS / MAROLLES FC du 10/10/21

2éme Appel de Feuille de Match Manquantes :

U18 D2 POULE B : THIAIS FC 1 – ST MAUR VGA 2 n°23451279 du 26/09/2021

FEUILLES DE MATCHS INFORMATISEES

Article 44-3 du règlement sportif général - Non utilisation de la feuille de match informatisée. Le club responsable de l'impossibilité de recourir à la FMI encourt les sanctions suivantes :

- En cas de 1ère non utilisation : avertissement
- En cas de 2ème non utilisation (dans une période inférieure ou égale à 3 mois, à compter de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : amende fixée en annexe 2 du RSG du District du Val de Marne
- En cas de 3ème non utilisation ou plus (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : match perdu par pénalité, le club adverse conservant le bénéfice des points et buts acquis sur le terrain.

➔ Toutes les compétitions hormis les Critériums Anciens + 45 ans et + 55 ans doivent être couvertes par la feuille de match informatisée (FMI). Le club fautif (recevant et/ou visiteur) de la non-utilisation de la FMI s'expose aux sanctions suivantes :

- En cas de 1ère non utilisation : **avertissement**
- En cas de 2ème non utilisation dans les 3 mois : **amende de 100 EUROS**
- En cas de 3ème non utilisation ou plus dans les 3 mois : **match perdu par pénalité (0 but, -1 point)**

Liste des équipes fautives de la non-utilisation de la FMI (au 07/10/2021) :

COMPETITIONS / CLUBS	1ère non-utilisation (avertissement)	2ème non-utilisation (amende 100€)	3ème non-utilisation (match perdu par pénalité)
U14 D4			
Kremlin CSA	25/09/2021		
Nogent FC	25/09/2021		
FC D'Alfortville	02/10/2021		
U16 D4			
Charenton	26/09/2021		
U16 D3			
Le Perreux	26/09/2021		
Créteil UF	26/09/2021		
U16 D1			
US Fontenay	26/09/2021		
U18 D3			
Créteil FU	26/09/2021		
U18 D2			
St Maur VGA	26/09/2021		
SENIORS D4			
Arcueil	26/09/2021		
Lusitanos St Maur	26/09/2021		
Vers l'Avant	26/09/2021		
SENIORS D3			
Villiers ES	26/09/2021		
CDM D2			
Villeneuve AFC	26/09/2021		
Arcueil	26/09/2021		
ANCIENS D4			
Marolles	26/09/2021		
FC D'Alfortville	26/09/2021		
ANCIENS D3			
Paris Lisbonne	26/09/2021		
ANCIENS D2			
pcvazlKremlin	26/09/2021		

ANNEXES

Club : 530263 ARCUEIL C.O. MUNICIPAL

Dossier : 19674785 du 20/10/2021 U14 D4 (94)/ Phase Unique Poule A 23822256 16/10/2021

Personne : C.D - DISCIPLINE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	96	3eme Forfait Entrainant Forfait General				
Décision :	96	Amende : 3eme Forfait Entrainant Forfait General	19/10/2021	19/10/2021		100,00€

Club : 551086 AVENIR SPORTIF D'ORLY

Dossier : 19674750 du 20/10/2021 U16 D3 (94)/ Phase Unique Poule A 23451884 26/09/2021

Personne : C.D - DISCIPLINE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	94	1er Forfait				
Décision :	94	Amende : 1er Forfait	19/10/2021	19/10/2021		40,00€

Club : 500791 BRY F.C.

Dossier : 19674770 du 20/10/2021 U16 D3 (94)/ Phase Unique Poule C 23452158 10/10/2021

Personne : C.D - DISCIPLINE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	95	2eme Forfait				
Décision :	95	Amende : 2eme Forfait	19/10/2021	19/10/2021		40,00€

Club : 500031 CHOISY LE ROI A.S.

Dossier : 19674776 du 20/10/2021 U16 D4 (94)/ Phase Unique Poule B 23824384 10/10/2021

Personne : C.D - DISCIPLINE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	94	1er Forfait				
Décision :	94	Amende : 1er Forfait	19/10/2021	19/10/2021		40,00€

Club : 520524 KREMLIN BICETRE C.S.A.

Dossier : 19674773 du 20/10/2021 U16 D4 (94)/ Phase Unique Poule A 23824246 26/09/2021

Personne : C.D - DISCIPLINE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	94	1er Forfait				
Décision :	94	Amende : 1er Forfait	19/10/2021	19/10/2021		40,00€

Club : 542396 ST MAUR F. MASCULIN V.G.A.

Dossier : 19674760 du 20/10/2021 U16 D3 (94)/ Phase Unique Poule C 23452154 26/09/2021

Personne : C.D - DISCIPLINE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	94	1er Forfait				
Décision :	94	Amende : 1er Forfait	19/10/2021	19/10/2021		40,00€

Dossier : 19674787 du 20/10/2021 U14 D4 (94)/ Phase Unique Poule B 23822337 25/09/2021

Personne : C.D - DISCIPLINE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	94	1er Forfait				
Décision :	94	Amende : 1er Forfait	19/10/2021	19/10/2021		40,00€

Club : 535208 VAL DE FONTENAY AS

Dossier : 19651185 du 14/10/2021 U14 D2 (94)/ Phase Unique Poule B 23735094 09/10/2021

Personne : C.D - DISCIPLINE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	91	Feuille En Retard				
Décision :	91	Amende : Feuille En Retard	19/10/2021	19/10/2021		9,50€

Club : 554257 VILLECRESNES U. S.

Dossier : 19674757 du 20/10/2021 U16 D3 (94)/ Phase Unique Poule B 23452069 10/10/2021

Personne : C.D - DISCIPLINE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	95	2eme Forfait				
Décision :	95	Amende : 2eme Forfait	19/10/2021	19/10/2021		40,00€

Club :	**580485**	**VILLENEUVE ABLON U.S.**				
Dossier :	19674752	du 20/10/2021 U16 D2 (94)/ Phase Unique	Poule B	23451979	10/10/2021	
Personne :		C.D - DISCIPLINE				
Motif :	94	1er Forfait	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	94	Amende : 1er Forfait	19/10/2021	19/10/2021		40,00€

Total Général :	429,50€